



MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901

8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS

Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maisons Paysannes de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 mai 2019

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Comptes annuels

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	40 925	33 022	7 903	14 303
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances	17 723		17 723	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	1 452	1 452		
Autres	34 885	27 292	7 593	10 996
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	10 100		10 100	10 500
Prêts				
Autres	10 234		10 234	9 649
TOTAL (I)	115 319	61 766	53 553	45 448
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	28 181	11 631	16 549	9 586
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés	506		506	20 784
Autres	57 583		57 583	9 740
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	306 073		306 073	306 267
Charges constatées d'avance (2)	5 212		5 212	13 138
TOTAL (III)	407 554	11 631	395 923	359 515
Frais d'émission d'emprunts à étaler(IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif(VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	522 873	73 397	449 476	404 962
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	175 011	169 975
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	93 007	42 001
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	268 018	211 976
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	10 923	
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)	10 923	
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses	34 141	36 579
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 165	22 846
Dettes fiscales et sociales	22 941	22 519
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 133	9 073
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	72 155	101 969
TOTAL (IV)	170 535	192 987
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	449 476	404 962
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	113 246	142 860
Production vendue de biens		
Production vendue de services	46 838	102 573
Produits d'exploitation	160 083	245 433
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	106 198	44 037
Dons		
Cotisations	171 228	179 808
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	189 426	221 795
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges	38 477	3 407
TOTAL (I)(1)	665 413	694 481
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises	-6 226	-9 343
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 201	4 667
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	440 530	459 784
Impôts, taxes et versements assimilés	15 867	15 594
Salaires et traitements	38 170	81 479
Charges sociales	17 904	28 129
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 803	11 337
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants	11 631	12 369
Dotations aux provisions	11 169	
Autres charges	2 600	3
TOTAL (II)(3)	545 649	604 018
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	119 764	90 463
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)	25	48
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	399	682
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	424	730
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)	268	1 375
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)	268	1 375
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	156	-645
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	119 920	89 818

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	467	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	467	
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	27 380	47 817
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	27 380	47 817
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-26 913	-47 817
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Participations des salariés (XII)		
SOLDE INTERMEDIAIRE		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs(X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées(XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	666 304	695 211
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI + XII)	573 297	653 210
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	93 007	42 001

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	-1 799 350	-2 096 345
TOTAL	-1 799 350	-2 096 345
CHARGES	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	1 799 350	2 096 345
TOTAL	1 799 350	2 096 345
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevance sur crédit_bail mobilier		
(2) Dont redevance sur crédit_bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des organismes liés		
(5) Dont intérêts concernant des organismes liés		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total du bilan avant répartition est de 449 476 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 93 007 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables: bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'usage, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Immobilisations incorporelles : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages: 3 ans
- Agencement et installation: 3 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique: 3 ans

Stocks

Ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

À la clôture des comptes, la valeur d'entrée des stocks est comparée à la valeur d'inventaire correspondant à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur d'entrée des stocks, il convient de constater une dépréciation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers ou autres existants à la date de clôture des comptes de l'exercice.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 800 € hors taxe.

Bénévolat

Les heures de bénévolat exercées par les membres de l'association sont comptabilisées dans les comptes 866 et 876 conformément à la réglementation comptable pour un montant de 1 799 350 euros.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds Propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles	3 964				3 964
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	166 011	42 001		36 964	171 048
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	42 001	-42 001	93 007		93 007
Autres fonds associatifs					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	211 976		93 007	36 964	268 018

Commentaire

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 925		17 723	
TOTAL	40 925		17 723	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.	1 452			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers Mat. de transport	29 870			
Mat. de bureau et info., mobilier Emballages récupérables et divers	5 015			
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL	36 337			
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations				
Autres titres immobilisés	10 500			
Prêts et autres immobilisations financières	9 649		585	
TOTAL	20 149		585	
TOTAL GENERAL	97 411		18 308	
Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou eval. par mise en equival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles			58 648	
TOTAL			58 648	
Terrains				
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.			1 452	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers Mat. de transport			29 870	
Mat. de bureau et info., mobilier Emballages récupérables et divers			5 015	
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL			36 337	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations				
Autres titres immobilisés	400		10 100	
Prêts et autres immobilisations financières			10 234	
TOTAL	400		20 334	
TOTAL GENERAL	400		115 319	

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	26 622	6 400		33 022
	26 622	6 400		33 022
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	1 452			1 452
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	19 728	3 017		22 744
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	4 161	386		4 548
Emballages récup. et divers				
	25 341	3 403		28 744
TOTAL GENERAL	51 963	9 803		61 766

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers, pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/1992					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques de charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux usagers, adhérents					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges		10 923			10 923
TOTAL II		10 923			10 923
Dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participations					
Sur autre immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	12 369	11 631	12 369		11 631
Sur comptes clients					
Autres dépréciation	25 862	246	26 108		
TOTAL III	38 231	11 877	38 477		11 631
TOTAL GENERAL (I+II+III)	38 231	22 800	38 477		22 554
- d'exploitation		22 800	38 477		
Dont dotations et reprises : - financières					
- exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)					

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	10 234		10 234
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	506	506	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	17 050	17 050	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	6 207	6 207	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	34 327	34 327	
Charges constatées d'avance	5 212	5 212	
TOTAL	73 535	63 301	10 234
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaire

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabs de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	32 800	32 800		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 165	32 165		
Personnel et comptes rattachés	13 900	13 900		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 714	5 714		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 106	3 106		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	221	221		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	1 341	1 341		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	9 133	9 133		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	72 155	72 155		
TOTAL	170 535	170 535		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaire



**MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
Association loi 1901**

**8 PASSAGE DES DEUX SOEURS
75009 PARIS**

**Siret : 311 059 257 000 56
Répertoire national des Associations : W452011053**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Association loi 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux membres de l'association Maisons Paysannes de France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 2 mai 2019

Le commissaire aux comptes

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris